



Municipalité de Saint-Aimé

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Aimé

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Karine Lussier, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a adopté, lors de sa séance tenue le 10 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.


Que, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté une résolution modifiant la date de la séance ordinaire du mois de décembre, laquelle se tiendra le mardi 1^{er} décembre.

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 se tiendront aux dates décrites ci-après et débuteront à 19h30.

12 janvier	6 juillet
2 février	17 août
2 mars	8 septembre (mardi)
7 avril (mardi)	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	1 ^{er} décembre (mardi)

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.


Donné à Saint-Aimé, ce **20 janvier 2026**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **20 janvier 2026**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **20 janvier 2026**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière